

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

**Décret n° 2026-265 du 21 octobre 2026,
portant homologation des procès-verbaux de
la commission de reconnaissance et de
délimitation des terrains relevant du domaine
privé de l'Etat à la délégation de Béja Nord du
gouvernorat de Béja.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret beylical du 18 juin 1918, relatif à la
gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier
de l'Etat, notamment ses articles 1^{er} (paragraphe 2 de
l'alinéa 2) et de 5 à 12,

Vu les procès-verbaux relatifs aux travaux de
la commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du
gouvernorat de Béja en date du 8 juillet 2025.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Sont homologués les procès-
verbaux susvisés déterminant la consistance et la
situation juridique des immeubles relevant du
domaine privé de l'Etat sis à la délégation de Béja
Nord du gouvernorat de Béja indiqués aux plans
annexés au présent décret et au tableau ci-après :

N° d'ordre	Nom de l'immeuble	Lieu	Superficie en m ²	N° T.P.D
1	Saffayet Aïn Soltane	Secteur de Aïn Soltane Délégation de Béja Nord	8632	110218
2	Sans nom	Secteur de Béja Délégation de Béja Nord	2683	110429

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 octobre 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed